



Doc. 14035 Seconde édition
11 juillet 2016

Santé reproductive et droits des femmes en Pologne

Déclaration écrite n° 604

Cette déclaration écrite ne reflète pas la position de l'Assemblée, mais uniquement celle des membres qui l'ont signée. Elle ne fera pas l'objet de mesures supplémentaires de l'Assemblée.

Les parlementaires soussignés font part de leurs inquiétudes à propos de l'évolution actuelle en matière de santé reproductive et de droits des femmes en Pologne.

Une initiative a été prise par une organisation anti-avortement pour proposer une loi introduisant une interdiction complète de l'avortement et définissant la notion de « meurtre prénatal ». En outre, elle propose de remplacer le terme de « fœtus humain » par celui d'« enfant conçu » dans la mesure du possible.

Le Parti « Droit et Justice » a le projet de mettre fin aux financements publics pour la fécondation in vitro (FIV).

Enfin, un projet vise à rétablir l'obligation de disposer d'une prescription médicale pour les pilules contraceptives d'urgence dites « pilules du lendemain ».

La Pologne a déjà l'une des législations les plus strictes concernant l'accès à l'avortement, qui conduit à un chiffre d'environ 80 000 interruptions de grossesse par an, peut-être même 200 000 si l'on compte les procédures illégales et le « tourisme pour avortement » vers des pays de l'Union européenne disposant de lois moins sévères.

Il est bien connu que les obstacles juridiques à l'avortement ne font pas baisser le taux d'avortements, mais accroissent les risques de mortalité maternelle, en raison des avortements clandestins et pratiqués dans des conditions peu sûres. Il est prouvé que le taux d'avortements ne peut que diminuer si l'on améliore l'accès à la contraception, en fournissant des informations complètes sur le planning familial et en introduisant de meilleures politiques conciliant vie familiale et vie professionnelle.

Nous appelons donc tous les parlementaires à s'opposer à ces initiatives et à protéger les droits de la femme en Pologne.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

SUTTER Petra, De, Belgique, SOC
ANTIČEVIĆ MARINOVIĆ Ingrid, Croatie
BALLESTER Ángela, Espagne, GUE
BLONDIN Maryvonne, France, SOC
BÜCHEL Roland Rino, Suisse, ADLE
CHRISTOFFERSEN Lise, Norvège, SOC
DAEMS Hendrik, Belgique, ADLE
DROBINSKI-WEIß Elvira, Allemagne, SOC
DURRIEU Josette, France, SOC
FIALA Doris, Suisse, ADLE
FINCKH-KRÄMER Ute, Allemagne, SOC
GOPP Rainer, Liechtenstein, ADLE
JANSSON Eva-Lena, Suède, SOC
JÓNASSON Ögmundur, Islande, GUE
KATRIVANOU Vasiliki, Grèce
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
LE BORGN' Pierre-Yves, France, SOC
LUNDGREN Kerstin, Suède, ADLE
MAELEN Dirk, Van der, Belgique, SOC
MAIJ Marit, Pays-Bas, SOC
MAURY PASQUIER Liliane, Suisse, SOC
MILTENBURG Anouchka, van, Pays-Bas, ADLE
PASQUIER Bernard, Monaco, ADLE
ROJHAN GUSTAFSSON Azadeh, Suède, SOC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SCHNABEL Paul, Pays-Bas, ADLE
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
THIÉRY Damien, Belgique, ADLE
TRUSKOLASKI Krzysztof, Pologne, ADLE
TURINA-ĐURIĆ Nada, Croatie, ADLE
VEN Mart, van de, Pays-Bas, ADLE
VĖSAITĖ Birutė, Lituanie, SOC
ZOTEA Alina, République de Moldova, ADLE

Total = 34

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
SOC: Groupe socialiste